

SÉANCE DU 18 MARS 2024

Délibération mise en ligne le 21.03.2024 sur le site internet de la commune de Libourne

24-03-037

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 11 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVÉAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUÉL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON, Emmanuelle MERIT pouvoir à Christophe DARDENNE

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

EDUCATION

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTIONS DES SANITAIRES EXTÉRIEURS À L'ÉCOLE PRIMAIRE MYRIAM ERRERA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du Grand Libournais, piloté par le PETR et signé entre tous les EPCI du territoire et l'État en 2021,

Vu la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses partenaires le 28 septembre 2018, reconnue Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020 et avenantée le 12 décembre 2020,

Vu le contrat Ville d'Équilibre 2022-2025 signé entre la Ville de Libourne, la Communauté d'Agglomération du Libournais et le Département de la Gironde,

Vu l'aide aux investissements des communes apportée par le Département de la Gironde au titre des équipements publics de l'enseignement du premier degré,

Vu le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant que la Ville de Libourne met en œuvre annuellement de rénovation et d'équipement des bâtiments scolaires, en complément des opérations programmées chaque année dans le cadre du « Programme Pluriannuel

Considérant les travaux de réfection des sanitaires extérieurs de l'école primaire Myriam Errera, prévus en 2024,

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation à l'été 2024,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un coût total de **49 450 € HT**

Dépenses HT		Recettes		Taux
Travaux	49 450,00 €	Département de la Gironde	15 000,00 €	30,33%
		Autofinancement	34 450,00 €	69,67%
Total	49 450,00 €	Total	49 450,00 €	100,00%

Vu l'avis de la commission finances en date du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**33** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

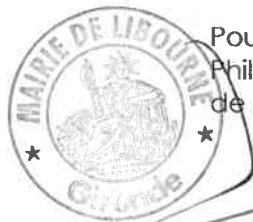
-approuve ce projet et son plan de financement prévisionnel

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Département de la Gironde un soutien financier à hauteur de 30.33% du montant HT de l'opération soit 15 000 € dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 20.03.2024 et de la publication, le
Fait à Libourne

21.03.2024

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne